



Gouvernement de Savoie

Décret du 12 septembre 2024 portant sur : L'adhésion à la Convention de Montevideo conclue le 26 décembre 1933 à Montevideo.

NR : **D/2024-16-00029**

Le Président du Gouvernement de l'État de Savoie,
Vu la Déclaration d'Indépendance du 27 octobre 2023 ;
Vu l'article 16 de la Convention de Montevideo du 26 décembre 1933 ;
Sur le rapport du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ;
Après avoir consulté le Conseil des Ministres qui a donné son accord, l'État de Savoie

DECRETE :

Article 1 :

Après avoir examiné la Convention du 26 décembre 1933 conclue Montevideo, adhère à cette Déclaration avec l'intention de l'exécuter et d'en appliquer les dispositions de bonne foi.

Article 2 :

Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 :

Le Gouvernement de l'État de Savoie est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature le 12 septembre 2024.

Le Ministre des Affaires Etrangères
Gabriel GUINARD

Le Président
Thierry BECOURT